

ASSAINISSEMENT

DCC25-115

OBJET: MONTANT DES REDEVANCES 2026 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Monsieur Patrick HENRY, Vice-président en charge de l'Agroécologie, de l'Eau et de la Biodiversité, présente le rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2006, Roche aux Fées Communauté exerce la **compétence obligatoire de contrôle des installations d'assainissement non collectif**. Cette compétence s'exerce en gestion directe, avec le **recours à un prestataire privé** par la voie d'un marché public.

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) qui doit s'équilibrer par les recettes d'exploitation. La société SAUR de Mordelles est le prestataire de service depuis le 1^{er} mars 2024.

Le versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe du SPANC n'est pas possible, excepté dans des cas particuliers auxquels ne répond pas le SPANC de Roche aux Fées Communauté.

Il s'ensuit la proposition de tarification suivante pour l'année 2026 :

	Montants TTC				
	2022	2023	2024	2025	2026
Contrôle des installations neuves / réhabilitées :	213 €	214 €	218 €	220 €	240 €
- dont contrôle de conception :	68 €	69 €	71 €	72 €	82 €
- dont contrôle de réalisation des travaux :	145 €	145 €	147 €	148 €	158 €
Contrôle périodique de fonctionnement des installations existantes :	90 €	91 €	93 €	94 €	104 €
Contrôle dans le cadre d'une cession immobilière			150 €	150 €	160 €
Instruction des demandes de certificat d'urbanisme :	68 €	69 €	71 €	71 €	81 €
Absence au RDV :	23 €	24 €	26 €	26 €	36 €
Visite supplémentaire :	83 €	83 €	85 €	86 €	96 €

Il vous est proposé :

- ◆ *De fixer les montants des **redevances de contrôle des installations d'assainissement non collectif (SPANC)** comme exposé dans le tableau présenté ci-dessus pour l'année 2026 ;*
- ◆ *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tous documents y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Voies et délais de recours: La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 1^{er} décembre, s'est réuni le 9 décembre 2025 à 19 heures 30, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	MME ANNE RENAULT
BRIE	MM Bruno PELLETIER, M Patrick ROBERT
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Joseph GESLIN
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	M Jean-Paul BOTREL, MME Isabelle CEZE,
	M Dominique CORNILLAUD, MME Anne JOULAIN,
	MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS,
	MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Isabelle ROLLAND
	MME Véronique RUPIN
THOURIE	M Daniel BORDIER

Etaient excusés :

AMANLIS	M Loïc GODET
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE (<i>donne pouvoir à M Luc GALLARD</i>)
ESSE	MME Jeanne LORON
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE (<i>donne pouvoir à Mme Isabelle CEZE</i>)
	M François GOISET (<i>donne pouvoir à Mme Anne JOULAIN</i>)
	M Jonathan HOUILLOT (<i>donne pouvoir à Mme Thérèse MOREAU</i>)
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS (<i>donne pouvoir à M Laurent DIVAY</i>)
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD (<i>donne pouvoir à Mme Véronique BREMOND</i>)
	M Alain MALOEUVRE (<i>donne pouvoir à M Patrick HENRY</i>)
RETIERS	MME Annick PERON
	M Thierry RESTIF (<i>donne pouvoir à Mme Véronique RUPIN</i>)
SAINTE-COLOMBE	M Julien RICHARD
THOURIE	M Cédric DANIEL (<i>donne pouvoir à M Daniel BORDIER</i>)

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (28 présents / 9 pouvoirs)

Nombre de votants : 37 ; Voix pour : 36 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 1 (*M. Benoît CLEMENT*)

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,



Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance,



Patrick HENRY